



DOSSIER DE CANDIDATURE BAFA CITOYEN

CCAS PEYRINS

Partie 1 : Le règlement

Considérant que le dispositif « BAFA Citoyen » constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'insertion sociale et l'accession à un premier emploi pour les jeunes,
Considérant que l'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles et de tous les jeunes,
Considérant que le dispositif BAFA citoyen contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Conditions d'inscription

Les conditions pour bénéficier du dispositif « BAFA Citoyen » par le CCAS de la Commune de PEYRINS sont les suivantes :

- Avoir entre 16-25 ans.
Les jeunes peuvent passer leur stage de formation générale à partir de 17 ans révolus.
- Résider sur la commune de PEYRINS
- Ne bénéficier d'aucun dispositif de droit commun type contrat aidé
- Démontrer sa motivation (cf. annexe 1)
- Choisir une structure qui pourra accompagner le stagiaire durant son stage pratique

Article 2 : L'engagement du jeune

Chaque jeune devra effectuer 40 h d'engagement dans la vie locale de Peyrins (heures citoyennes) non rémunérées.

Heures citoyennes :

Elles sont effectuées en contrepartie d'une participation financière pour la formation générale.

Elles se feront soit :

- Au sein de l'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire de Peyrins,
- Au sein d'une association Peyrinoises (sportive, culturelle...)
- Au sein d'une association hors de Peyrins sous avis de la commission BAFA (avec ses représentants)

Lorsque le jeune effectue les heures citoyennes, il est considéré comme bénévole au sein de l'association.

Le stagiaire s'engage à passer un entretien à la fin des heures citoyennes avec le responsable de l'accueil de loisirs ou de l'association.

Le responsable de l'accueil de loisirs et de l'association seront responsables du stagiaire pendant les heures citoyennes. Il s'engage à fournir à la mairie de PEYRINS un bilan des heures citoyennes effectuées par le stagiaire.

Dans la formation BAFA :

Le jeune s'engage à passer sa formation Générale BAFA auprès d'un organisme de formation agréé « Jeunesse/éducation populaire »

Article 3 : Le suivi de la formation

Chaque stagiaire sera suivi par le référent du dispositif tout au long du processus. Le référent s'engage à accompagner les stagiaires dans leurs démarches

Article 4 : L'engagement du CCAS de la commune de PEYRINS

Financement :

- La commune prendra en charge le financement de la session de formation générale BAFA à hauteur d'un reste à charge de 50 € pour le stagiaire.
- Pour la session de perfectionnement ou d'approfondissement la commune prendra en charge le financement à hauteur de 50% du coût de celle-ci si le jeune s'engage à travailler pour l'accueil de loisirs de Peyrins sur un été ou une période de vacances.

Une attestation de prise en charge des sessions de formation sera délivrée au stagiaire.

Article 5 : Sélection des candidatures

Le dispositif est ouvert pour 3 stagiaires par an.

Pour candidater, les stagiaires doivent retirer un dossier de candidature auprès de la Commune de PEYRINS à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune : **peyrins.fr**.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Une fois sélectionné(e), le stagiaire s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Une convention tripartite sera mise en place entre le stagiaire, la Commune de Peyrins et la structure formatrice rappelant les engagements de chacune des parties.

Aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation BAFA.

Pièces à fournir avec le dossier de candidature :

- Le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal)
- Une attestation d'assurance en responsabilité Civile
- Un justificatif de domicile

- Attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou MSA

Dépôt des dossiers

Pour l'année 2022 déposer le dossier de candidature à la mairie de Peyrins au plus tard le 31 mai 2022. Soit dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à l'adresse suivante : mairie@peyrins.fr

Critères de sélection des candidats :

- Habiter Peyrins ;
- Être motivé ;
- Expérience d'encadrement avec les enfants ;
- Investissement dans la vie du territoire (engagement associatif, initiative citoyenne, etc.) ;
- Lien existant entre votre projet professionnel et l'obtention du BAFA ;
- Privilégier les candidats qui s'engagent à faire leur formation de stage théorique avec la MJC de St Donat ;
- Privilégier les candidats qui font la formation complète BAFA ;
- Privilégier les candidats dont les ressources sont faibles (Quotient Familial inférieur à 785 €)

A

Le

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du candidat

Signature du représentant légal (si mineur)

Partie 2 : Présentation du candidat

Nom : Prénom :

Sexe : F M

Date de naissance : __/__/----

Lieu de naissance : Département/Pays :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Téléphone portable : .../.../.../.../...

Adresse e-mail :@.....

Situation :

- Etudiant(e)
- Lycéen(ne)
- En recherche d'emploi

Avez-vous des frères et sœurs : oui non

Si oui combien :

Choix de la structure d'accueil Peyrinoise :

- Accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire de Peyrins
- Nom de l'association sportive :
- Nom de l'association culturelle :

Choix de la structure d'accueil hors de Peyrins (sous avis de la commission BAFA) :

Nom et lieu de l'association :

Motivation du choix de cette association :

Représentant légal / autre contact :

Nom : Prénom :

Téléphone portable : .../.../.../.../...

Adresse e-mail :@.....

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

Annexe 2 : Autorisation parentale

(Pour mineurs uniquement)

Je soussigné (e).....

Adresse :

Téléphone domicile : .../.../.../.../... Téléphone portable : .../.../.../.../...

Agissant en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune :

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription,

- J'autorise, mon fils ou ma fille à participer au dispositif « BAFA citoyen » organisé par la commune de PEYRINS et à suivre toutes les modalités de ce dispositif.
- J'autorise les responsables du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale si nécessaire.
- J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur le site internet ou le bulletin municipal.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter.

Fait à:

Le ____/____/____

Signature:

